



JUIN 2020 | N°1

FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Le 15 mars dernier, vous avez décidé de nous faire confiance et de nous confier la gestion de la commune pour un mandat de six ans. Après plus de deux mois d'attente de prise de fonction, c'est avec une profonde émotion que j'endosse aujourd'hui la responsabilité de Maire de votre village, de notre village.

Je tiens à remercier tout particulièrement les électeurs qui ont témoigné, par leur vote, leur confiance en l'équipe « Vivons notre village ». Merci aux électeurs qui se sont déplacés pour voter malgré la situation sanitaire très délicate à laquelle notre pays est actuellement confronté. Plus de 64% de votes exprimés en notre faveur montre l'attachement que vous portez aux valeurs et aux projets que nous avons défendus.

Nous n'oubliions pas, toutefois, ceux qui ont fait un autre choix ; nous sommes les élus de toutes et tous, et garantirons le droit d'expression, l'écoute, la tolérance et le respect de chacun. Ces résultats nous ravissent et permettent, en même temps, de tirer quelques enseignements.

Votre participation montre votre intérêt pour la vie de Châtenay-sur-Seine et votre souhait d'être représentés de manière forte. Soyez assurés que les engagements qui figurent dans notre profession de foi seront mis en œuvre avec détermination.

La campagne électorale que j'ai menée avec mes colistiers a permis de démontrer que notre équipe est solidaire, unie et déjà pleinement engagée sur un certain nombre de dossiers. Je voudrais aussi les remercier pour leur implication dans la campagne, pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont apportés sans réserve. Nous mesurons, chacun, l'importance de la tâche et travaillerons ensemble pour répondre au mieux à vos attentes pour construire un avenir meilleur et serein pour toutes et tous au sein de notre village.

Soyez convaincus, je serai la Maire de tous les habitants et je n'aurai de cesse d'être digne de cette magistrature dans l'intérêt général de tous.

Stéphanie Banos, Maire de Châtenay-sur-Seine

La Mairie s'adapte...

Ouverture :

Lundi : 08h00 - 12h00 et 13h30 - 19h00

Mardi au vendredi : 08h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Permanence d'élus :

Samedi : 10h00 - 12h00

Contact : 01 64 31 30 21 ou chatenay.mairie@wanadoo.fr

Accueil Agence Postale

Ouverture :

Lundi au samedi : 9h00 - 12h00

(Sauf le mercredi)

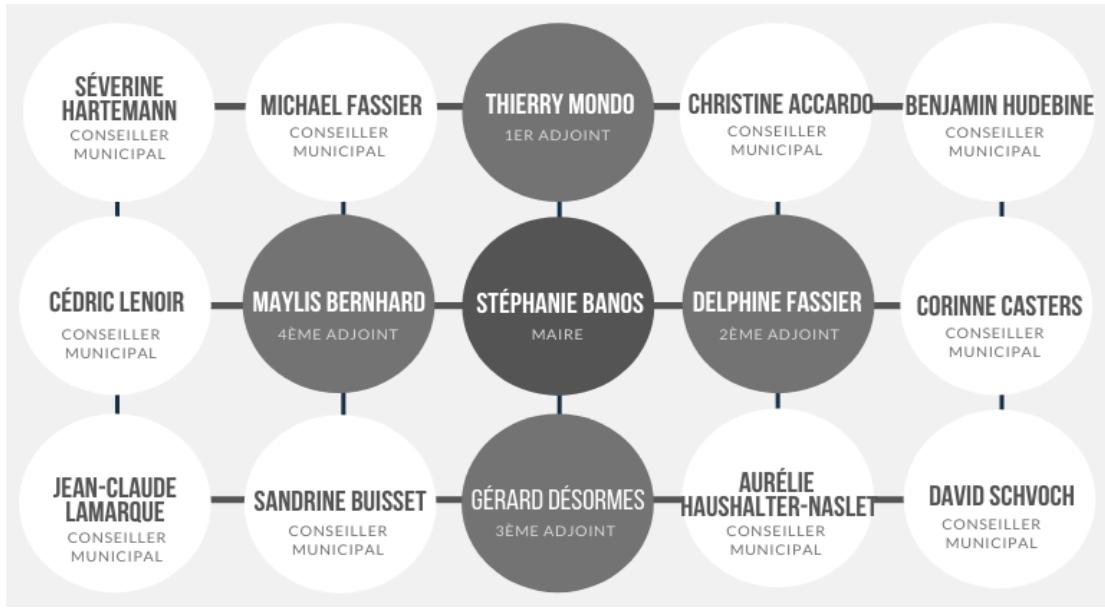
En bref...

Nous avons décidé d'instaurer un Flash Infos afin de mieux communiquer avec vous et plus régulièrement sur l'actualité du village et partager des informations pratiko-pratiques.

Nous tenterons de maintenir une périodicité mensuelle en fonction du contenu à vous transmettre.

Ce supplément d'informations ne remplace pas le Châtenay Infos qui, lui, aura vocation à diffuser les informations plus générales comme les comptes-rendus de conseils municipaux, l'avancement des projets et autres.

Nouveau conseil municipal



Répartition des commissions municipaux et syndicats

Commissions communales	Membre de droit	Adjoint(s)	Conseiller(s) municipaux
Commission Affaires Scolaires	Stéphanie BANOS	Delphine FASSIER	Séverine HARTEMANN
Commission Bâtiments Communaux	Stéphanie BANOS	Thierry MONDO, Gérard DÉSORMES	Sandrine BUISSET, Michael FASSIER, Séverine HARTEMANN, Aurélie HAUSHALTER-NASLET, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, David SCHVOCH
Commission Cimetière	Stéphanie BANOS	Gérard DÉSORMES	Sandrine BUISSET, Corinne CASTERS
Commission Communication	Stéphanie BANOS	Delphine FASSIER	Christine ACCARDO, Séverine HARTEMANN, Cédric LENOIR
Commission Événements, Culture, Sport et Jeunesse	Stéphanie BANOS	Thierry MONDO, Maylis BERNHARD	Christine ACCARDO, Corinne CASTERS, Séverine HARTEMANN, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, David SCHVOCH
Commission Finances	Stéphanie BANOS	Thierry MONDO	Christine ACCARDO, Sandrine BUISSET, Jean-Claude LAMARQUE
Commission Urbanisme	Stéphanie BANOS	Delphine FASSIER, Maylis BERNHARD	Christine ACCARDO,
Commission Voiries, Réseaux divers et Travaux	Stéphanie BANOS	Gérard DÉSORMES, Maylis BERNHARD	Sandrine BUISSET, Michael FASSIER, Aurélie HAUSHALTER-NASLET, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, David SCHVOCH
Autres commissions et syndicats	Titulaires	Suppléants	
Commission Appels d'offres	Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Jean-Claude LAMARQUE, Thierry MONDO	Sandrine BUISSET, Gérard DÉSORMES, Maylis BERNHARD	
Conseillers Communautaires à la Communauté de Communes Bassée Montois	Stéphanie BANOS, Thierry MONDO	Delphine FASSIER	
Correspondant Défense	Sandrine BUISSET		
Correspondant Sécurité Routière	Cédric LENOIR		
SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne)	Gérard DÉSORMES, Michael FASSIER	Thierry MONDO	
SIRMOTOM (Syndicat Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)	Thierry MONDO	Jean-Claude LAMARQUE	

Vie municipale

Mairie

Le secrétariat de Mairie est à nouveau ouvert au public depuis le 02 juin. Les horaires ont changé, dorénavant la Mairie sera ouverte tous les jours (matin et après-midi) et une ouverture tardive est mise en place le lundi soir pour répondre aux besoins des habitants travaillant la journée et ne pouvant se libérer aux horaires habituels. Si vous venez en Mairie, le port du masque est obligatoire pour la protection de chacun.

Nous vous rappelons que toutes les formalités administratives (urbanisme, état civil, ...) peuvent être effectuées en ligne. Tous les formulaires sont disponibles sur le site internet de la commune. Si vous rencontrez des difficultés pour remplir les documents, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons là pour vous accompagner.

Cérémonie commémorative du 08 Mai :

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, les maires ont dû organiser les cérémonies commémoratives de la victoire du 08 Mai 1945 en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Un dépôt de gerbe a été déposé au monument aux morts du village.

Distribution des masques en tissu :

Face à l'épidémie de Covid-19, des masques en tissu vous ont été distribués. Un premier masque, confectionné par l'atelier des Couturières de l'Association Sports et Loisirs de Châtenay-sur-Seine, a été distribué à tous les châtenaisiens. A cette occasion, nous remercions grandement Marie-Christine Lamy, Annick Relin, Jacqueline Colaviti, Jacqueline Galano, Liliane Pertuzon, Lydia Marin et Maylis Bernhard pour leur implication et leur dévouement qui ont permis de mener à bien et au plus vite cette action bénévole.

Des autres masques ont été offerts par le Département de Seine et Marne. La distribution s'est faite en deux fois ; une première fois, vous êtes venus récupérer votre masque à la Salle Lepême et le second vous a été remis dans vos boîtes aux lettres ces derniers jours par une partie de nos agents communaux. A ce jour, deux masques par habitation ont été distribués contre deux par habitant comme initialement annoncé.

Enquête Publique Unique

Une enquête publique portant sur le projet de construction et l'exploitation du site pilote de la Bassée va se dérouler du 10 juin au 10 juillet 2020. Cette enquête menée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs a pour objectif de recenser toutes vos observations, suggestions et/ou craintes sur ce projet de très grande envergure. Nous vous encourageons vivement à vous exprimer et à venir en Mairie, aux horaires d'ouverture, pour consigner votre point de vue sur le registre qui sera à votre disposition. Il est essentiel que chaque habitant se sente concerné par ce projet national qui peut fortement impacter la vie (environnementale, économique, touristique) du village. Un membre de la commission d'enquête viendra à Châtenay pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à consulter les informations transmises en affichage public.

Arrêté municipal Routes barrées

Un arrêté municipal a été pris pour la période du 02 juin au 30 juin 2020 portant sur le barrage des routes, l'interdiction de stationner et la circulation interdite sur les routes RD 18, 75 et 101. Il s'agit finalement de refaire la couche de roulement de la rue Grande et du Carrefour (au niveau des feux tricolores). Nous sommes conscients que cela va fortement perturber la vie des riverains, particulièrement ceux de la rue Grande. Il vous faudra, pour cette période, anticiper vos sorties et vous garer dans les rues adjacentes. Vous pourrez, normalement, tout de même circuler les soirs et week-ends quand l'entreprise n'œuvrera pas.

Application Panneau Pocket

Afin de recevoir rapidement toutes les informations de la commune, téléchargez l'application Panneau Pocket et inscrivez-vous pour la commune de Châtenay-sur-Seine. Cela vous permettra de recevoir des notifications vous informant des actualités du village et informations de dernière minute.

Challenge photos :

Un challenge photos Land Art a été lancé du 06 avril au 1^{er} juin 2020. Peut-être vous demandez-vous ce qu'est le Land Art ? C'est un mouvement d'art contemporain visant à utiliser les matériaux de la nature comme la terre, le bois, la pierre, la végétation pour créer des œuvres selon ses inspirations ou ses émotions.

Nous remercions tous les habitants qui ont participé à ce challenge, beaucoup d'enfants ont réalisé de très belles œuvres. Nous exposerons toutes photos lors d'une prochaine animation du village en fonction du calendrier « post-covid ».

Manifestations et animations du village

Malgré le déconfinement progressif mis en place depuis le 11 mai dernier et l'annonce faite ces derniers jours de lever certaines interdictions, nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de communiquer sur le maintien des manifestations du village (tels que la kermesse des écoles, feu d'artifice et brocante).

Par ailleurs, l'arrêté du 15 mars 2020, du code de la santé publique, portant sur les mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, prévoyant la fermeture des salles des fêtes communales jusqu'à nouvel ordre n'est à ce jour pas levé.

Civisme et bon voisinage

Dépôts sauvages :

Nous déplorons, ces derniers mois, une multiplication d'abandons de déchets volontaires à différents endroits de la commune. Ces dépôts sauvages et récurrents (œuvres de certains habitants et de personnes extérieures) sont un vrai fléau pour le village ! Ces comportements irresponsables dégradent le paysage et sont un danger potentiel avec un risque de contamination du milieu naturel. Nous avons décidé, pour pallier cette pollution, de débarrasser une partie de ces ordures (dans un premier temps au niveau des étangs) et avons dû louer une benne d'enlèvement. La société Châtenay Béton Matériaux TP a assuré le chargement des déchets avec l'aide des agents communaux. Cette action coûte cher à la commune car elle nécessite un traitement adapté et spécifique des déchets. Nous remercions vivement l'équipe du RAID de l'ASL qui avait fait un premier (énorme) travail de ramassage des détritus tout autour des étangs.



Nous vous rappelons que le dépôt sauvage de déchets en tous genres est interdit sur tout le territoire de la commune. Toute personne déposant, jetant ou abandonnant ses déchets sur la voie publique est passible d'une **amende pouvant aller jusqu'à 1500€, la confiscation du véhicule et un versement de dommages et intérêts à la commune**.

Il est essentiel que chaque habitant soit vigilant et participe à ne pas faire de notre village un dépotoir, vous devez **apporter vos déchets encombrants à la déchetterie**.

Activités bruyantes :

Nous vous rappelons que les activités bruyantes ne sont autorisées qu'aux heures suivantes :

- Lundi à vendredi : 08h00-12h00 et 13h30-20h00
- Samedi : 09h30-12h30 et 15h00-19h30
- Dimanche et jour férié : 10h00-12h00

Stationnement :

Il est nécessaire de vous **stationner en priorité chez vous, de ne pas surcharger la voirie** avec de multiples voitures en stationnement sur la chaussée et de **ne pas stationner sur les trottoirs** afin de faciliter la circulation des piétons dans nos rues !

Réouverture déchetterie :

Depuis le 11 mai, la déchetterie du SIRMOTOM **est réouverte** sans rendez-vous aux jours et horaires habituels.

⚠️ Un protocole sanitaire est à respecter notamment être équipé d'un masque et avoir son propre stylo.

Interdiction de brûler les déchets verts :

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de brûler** dans son jardin les déchets biodégradables (ou déchets verts). Vous devez **les déposer en déchetterie** conformément à la réglementation ou les utiliser en compost individuel ou en paillage.

Propriétaires de chiens :

Suite à de nombreuses réclamations des habitants, nous vous rappelons la législation en vigueur. Les propriétaires de chiens se doivent de **respecter leur voisinage** afin que ce dernier ne subisse pas la gêne occasionnée par les aboiements de leurs chiens. Le code de la santé publique considère cette nuisance sonore comme une infraction selon l'article R 1334-31 et donc, de fait, possible de sanctions pénale et civile.

Par ailleurs, il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique, les pelouses et espaces verts. Chaque propriétaire de chien est tenu de **ramasser les déjections** de son animal par tout moyen approprié et de les déposer dans une poubelle. Les chiens doivent être **tenus en laisse** sur la voie publique. Tout chien errant sera conduit à la fourrière.

Respect du patrimoine et cadre de vie :

L'association ASL a œuvré, au printemps dernier, pour fleurir différents endroits du village. Il est demandé aux habitants de ne pas cueillir ces fleurs ou de ne pas arracher les plantations. Ces actions ont été faites pour embellir la commune, respectons ces initiatives !

Numéros d'urgences

Samu : 15 (en cas de besoin médical urgent, malaise, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, intoxication, présence d'un brûlé...)

Pompiers : 18 (en cas d'incendie, accident de la route, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, ensevelissement, électrocution...)

Urgences SMS : 114 (pour toute personne sourde ou malentendant. Numéro accessible par SMS, ne reçoit pas les appels vocaux)

Gendarmerie Donnemarie-Dontilly : 01 60 58 20 00